



Jugement et saisie .huissier

Par **Charline97483**, le **01/03/2017** à **23:50**

Bonjour

Voilà j ai contracté un prêt étudiant quand j étais jeune . Je suis partie à l étranger piur mes études et il est vrai que je n ai plus payé . En rentrant j ai reçu un courrier d huissier comme quoi ils allaient procéder à une saisie mobilière . Il y'a eu un jugement mais je n en ai pas pu être informée . Déménageant encore , ce courrier m'est parvenu alors que j étais déjà parti de la location . Je reconnais que j aurai du prendre contact mais je n'avais pas les moyens de payer ... quelques années apres j ai perdu mon travail et j ai touché l allocation chômage . J'ai reçu un courrier de saisie sur allocation . Étant au bout de mon chômage , j'ai réussi à retrouver un CDD . Mais du coup je souhaiterai continuer à régler sauf que je ne sais pas comment faire . Si j appelle les huissiers (j'avais gardé le courrier de saisie mobilière) peuvent ils m accorder un échéancier ou vont ils recommencer ma saisie sur salaire en me retrouvant .? Je souhaiterai éviter la saisie . Sachant qu en allocation chômage ils saisissaient à peine 200€ .

Devrais je repasser devant un tribunal ? Car en fin de compte il y a un jugement contre moi de la banque mais je n ai pas ete du fait que j étais à l étranger et je n ai jamais réussi de convocation avant la saisie .

Merci de votre retour